

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 4 FEVRIER 2019

Convocation du 28 Janvier 2019.

L'an deux mil dix-neuf, et le 4 février, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents: MM. TOURGIS Lionel – LOYANT Jean-Marie - LERÉVÉREND Benoît (adjoints).

 $\label{eq:main_model} \begin{tabular}{ll} Mme \ LECELLIER \ Sophie - M. \ PIGEON \ Michaël - Mme \ DUPORT \ Delphine - M. \ DUVAL \ Benjamin - \ Pouvoirs : Mme \ MOREAUX \ Sophie \ a \ M. \ TOURGIS \ Lionel - Mme \ LEROYER \ Sandrine \ a \ Mme \ Median \ Median$

LECELLIER Sophie – M. GOUET Jérôme à M. LOYANT Jean-Marie.

Absent excusé: M. AUDOUX Jérôme

Absents: Mme MARIE ROSALIE Christèle - Mme SOREL Audrey

Secrétaire de séance : M. LEREVEREND Benoît

Le compte rendu de la séance du 7 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DELIBERATIONS

- ▶ Extension boulangerie : Madame le Maire demande l'autorisation de déposer la demande de permis de construire. Ce projet a été présenté en commission et conseil municipal en 2018. Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- ▶ Modification poste d'adjoint technique : Suite aux évolutions du temps de travail aux écoles, ce poste actuellement de 23,82/35° passe à 30 h,50/35° annualisées au 1° mars 2019. Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

▶ Autorisation de payer les factures suivantes en investissement avant vote du budget :

- Bloc de sécurité dans le dortoir : 172,80 € TTC
- Mise aux normes électriques dans la mairie : 241,20 € TTC
- Mise aux normes électriques vestiaire de foot : 358,80 € TTC
- Lave-vaisselle au restaurant scolaire suite panne de l'ancien : 6 752,11 € TT

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

▶ Chauffage bibliothèque municipale/salle de réunion : Suite à la réunion de conseil municipal du 7 janvier, un courrier identique a été adressé à l'architecte, bureau d'étude et entreprise.

La conception du système de chauffage des locaux peut être perfectionnée en dissociant deux circuits de chauffage. Un devis pour réaliser les modifications de 1 980 € TTC a été fourni par l'entreprise qui a réalisé les travaux. Le surcoût par rapport à une réalisation de cette séparation des circuits dès le début du chantier est évalué à 547,50 € TTC.

Le conseil adopte la prise en charge des modifications sur la base des coûts qui auraient été nécessaires si la modification avait été réalisée dès le début du chantier, soit : 1 432,50 € TTC, sous réserve qu'un accord de prise en charge du surcoût de 547,50 € TTC soit accepté par l'architecte ou son bureau d'étude. Adopté à l'unanimité des membres présents ou représenté

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- ▶ SYVEDAC (syndicat de valorisation des déchets) : Suite aux modifications de l'organisation de ce syndicat avec l'adhésion du SMICTOM DE LA BRUYERE, Monsieur LEREVEREND Benoît devient titulaire et Madame MOREAUX Sophie suppléante (vote conseil communautaire du 31.01.2019).
- Nouveaux cimetières: compétence Communauté urbaine de par loi depuis janvier 2017 (construction et gestion). Dans ces cimetières communautaires, tous les habitants de la Communauté urbaine pourront prétendre à s'y faire enterrer. Les cimetières existants restent communaux.

Lors de la conférence des maires du 8 janvier, le Président a conseillé aux maires de relever les sépultures anciennes afin d'éviter la construction de nouveaux cimetières.

- ▶ Quartier Koenig Bretteville s/Odon : zone d'activité communautaire qui accueille environ 1 000 emplois sur site avec les entreprises qui ont déjà signé une acquisition ou celles à venir. Dans ce secteur géographique, le boulevard des pépinières devrait voir ses premiers travaux en 2021 pour une mise en service en 2024.
- ▶ PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : une étude de préfiguration a été lancée par Caen la Mer pour préparer la prescription du futur PLU en mai prochain après délibération de la Communauté Urbaine et entamer les travaux de son élaboration à la suite. Une subvention sera demandée par la CU. A cet effet, un bureau d'étude passera dans chaque commune de la mi-février à la mi-mars. Ce PLUi tiendra compte de l'Habitat et du Déplacement pour devenir éventuellement un PLUi/HD.
- ▶ Collecte des déchets : Les réflexions concernant la future organisation de la collecte des déchets sont en cours. Elles déboucheront sur la définition d'un cahier des charges fin d'été. Les enjeux techniques et financiers de ce marché sont importants.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Carrières de Mouen : le rapport de synthèse des tirs de mines en 2018 est disponible pour consultation en mairie.
- Isolation acoustique des salles du restaurant scolaire : il sera demandé à l'entreprise qui avait donné un prix il y a 1 an de réactualiser son offre.
- Grand Débat National : 4 réunions sont organisées dans notre secteur géographique :
 - jeudi 07 février à 20 h 30 : Bretteville s/Odon « Fiscalité et dépenses publiques »
 - jeudi 28 février à 20 h 30 : Verson « Organisation de l'Etat et des services publics »
 - jeudi 07 mars à 20 h 30 : Mouen « Démocratie et citoyenneté »
 - jeudi 12 mars à 20 h 30 : Louvigny « Transition écologique »

Un cahier de propositions/remarques est disponible en mairie dans le cadre du grand débat.

- Compteurs Linky : un habitant de Mouen a adressé un courrier au maire et aux membres du conseil municipal afin d'alerter la commune sur les conditions de mise en place de ces compteurs en souhaitant une action de la part de la commune.

La commune ne peut s'opposer à la mise en place de ces compteurs dont le déploiement a été prévu par la loi. Cependant, Madame le Maire adressera un courrier demandant à ENEDIS de prendre en compte et de respecter la volonté des habitants qui s'opposeraient par écrit auprès d'ENEDIS à l'installation de ce type de compteur chez eux ou qui ne souhaiteraient pas que des techniciens pénètrent dans leur propriété.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h 15 minutes.